



# AVANTAGE NOUVEAU DÉPART<sup>ms</sup>

Basé sur notre expérience en tant que le leader international dans le domaine d'assurance hypothécaire, nous avons développé un produit qui répond aux besoins uniques des nouveaux immigrants au Canada. Le produit Avantage Nouveau Départ permet aux nouveaux arrivants, ayant un antécédent de crédit limité, d'avoir l'opportunité d'acheter une propriété avec aussi peu que 5% de mise de fonds.

## Type de Transactions

- Achat.
- Éligible au programme Avantage Améliorations<sup>ms</sup>.
- Éligible au transfert.

## Amortissement

- 25 ans de base.
- Période d'amortissement de 30 et 35 ans sont admissibles.
- Majoration de 20 points de base pour chaque fourchette de 5 ans d'amortissement supplémentaire, jusqu'à un maximum de 35 ans.

## Normes de crédit et Rapport prêt-valeur (RPV)

- Les normes de crédit dépendent du rapport prêt-valeur de l'emprunteur.

### 90.01%–95%:

- Historique de 12 mois de paiements de loyer par une lettre émise par le propriétaire ainsi que 12 mois de comptes bancaires confirmant ces paiements.

#### ET

- Au moins une source de paiements vérifiables (ex: chauffage, électricité) confirmée par la compagnie de service ou 12 mois de comptes bancaires confirmant des paiements réguliers.

### 90% ou moins:

- Attestation de 6 mois de comptes bancaires d'une institution financière reconnue au Canada ou dans le pays d'origine.

#### ET

- 6 paiements consécutifs satisfaisants de 2 paiements vérifiables (ex: coûts de chauffage, d'électricité).

*\*Toutes autres sources de crédit alternatives doivent avoir été établies au Canada afin d'être considérées.*

**N.B.:** Le ratio prêt-valeur (RPV) maximum est sous réserve de modification des conditions du marché local de l'habitation.

## Types de propriétés

- Maximum 2 logements, dont un logement propriétaire occupant.
- Revente ou nouvelle construction (avance unique).

## Conditions d'admissibilité de l'emprunteur

- Avoir immigré au Canada au cours des trois dernières années.
- Mise de fonds doit provenir de propres ressources.

Pour de plus amples informations, contactez-nous dès aujourd'hui au 1.877.244.8422 (1.877.AIGUG CA).

## Conditions d'admissibilité de l'emprunteur (suite)

- L'emprunteur doit avoir un statut de résident permanent ou d'immigrant reçu.
- Minimum de 3 mois de travail à temps plein au Canada (les employés mutés sont exemptés de cette exigence).
- Les demandeurs sans statut de résident permanent (ex. preuve de relocalisation ou permis de travail valable) seront évalués cas par cas.
- Aucun arriéré hypothécaire, faillite ou saisie immobilière.
- Toutes les dettes existantes à l'extérieur du Canada doivent être incluses dans les ratios d'endettement.
- Revenu locatif à l'étranger ne doit pas être inclus dans les ratios d'endettement.
- ABD 35%; ATD 40% de 90.01%–95% RPV.
- ABD 35%; ATD 42% jusqu'à 90% RPV inclusivement.

## Documentation requise

- Documentation de base – AIG United Guaranty se donne le droit d'exiger la révision des documents à tout moment.
- Confirmation de statut de résident reçu ou carte de résident permanent valable.
- Attestation d'emploi et/ou lettre de mutation par l'employeur si applicable.

## Exclusions

- Diplomates et autres fonctionnaires à l'étranger.

## Primes établies

Rapport prêt-valeur	Prime simple	Prime additionnelle
Jusqu'à 65% inclusivement	0.50%	0.50%
65.01%–75%	0.65%	2.25%
75.01%–80%	1.00%	2.75%
80.01%–85%	1.75%	3.50%
85.01%–90%	2.00%	4.25%
90.01%–95%	2.75%	4.25%

**N.B.:** Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.

## Compagnie d'assurance d'hypothèques AIG United Guaranty du Canada

1 rue Toronto, suite 400, Toronto, ON, M5C 2V6  
1.877.244.8422 | www.aigug.ca

